

Le CARNAVALET

Bulletin municipal



EDITO

Après une pause forcée au printemps en raison de la crise sanitaire et du confinement nous sommes heureux de vous retrouver avec ce nouveau spécial été de notre bulletin municipal. Nous tenons à vous remercier pour la solidarité que chacun a su démontrer dans cette période inédite.

Nous vous souhaitons un bel été.

L'équipe rédactionnelle

SITE INTERNET

COMMUNAL

www.noyensurseine.fr

MAIRIE

Téléphone 0164018120

Courriel noyen.seine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

les lundis, mardis et mercredis de 8h à 17h

Permanence le samedi matin de 10h à 12h

SERVICES TECHNIQUES

0670975800



PAS DE PERMANENCE EN AOÛT

VIE COMMUNALE



CMJ : Les élections de nos conseillers jeunes sont prévues le 29 juillet 2020 lors du conseil municipal des adultes. Nous remercions d'ores et déjà tous les candidat(e)s pour leur volonté à s'investir pour notre commune. Résultats dans le flash info d'Août !

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre site internet.



Nous vous rappelons que depuis le 1er janvier 2020, l'eau de Noyen n'est plus gérée par la commune, mais par le syndicat S2E77.

23 rue Pasteur 75510 REBAIS
27 rue du Pavé du Roy 77370 Maison rouge
en brie
agence.sud@sne77.fr

Par conséquent, un seul numéro à appeler pour tous problèmes, fuites avant compteur, eau trouble etc.... le :

01 85 53 96 67

- **STAGES MULTI-SPORTS**



Des stages multi-sports sont proposés cet été par l'association AQUALUDE en partenariat avec la municipalité, le comité des fêtes et le CMJ pour le plus grand plaisir de nos jeunes !



- **DISTRIBUTION DU SOLDE DU SECOND LOT DE MASQUES du Département77**

Compte tenu de l'attribution d'un masque par foyer le 1^{er} juin dernier et suite à la réception du solde de la seconde dotation du « Département », nous distribuons par résidence principale, le masque complémentaire.

- **ENTRETIEN DU VILLAGE**

Avec les beaux jours le soleil est revenu mais aussi les herbes folles qui envahissent notre village malgré le travail de Dominique Boulogne notre employé communal. La superficie étendue de notre commune lui rend la tâche difficile, c'est pourquoi le conseil municipal étudie plusieurs projets pour un entretien efficace de la commune dans le respect de la biodiversité.

• CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020 (EXTRAIT)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1er : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020. (...)

CONVENTION AQUALUD. STAGES SPORTIFS

Monsieur le Maire expose le projet des 3 stages sportifs programmés en Juillet et Aout 2020, à destination de enfants de 6 à 12 ans et organisé conjointement avec la commission communale « Loisirs » et l'auto-entreprise « Aqualude » représenté par M. Didier BARRE ainsi que l'aimable concours du Comité des Fêtes.

Madame Sidonie BRUNET-COUTURE, vice-présidente de la commission « loisirs » présente les activités (vélo, badminton, football, pétanque, hockey...) qui se dérouleront dans la salle polyvalente et ses annexes et le dispositif de protection mis à la disposition des enfants.

Monsieur le Maire présente le projet de convention portant sur les conditions d'occupation des locaux communaux, et invite le Conseil municipal à se

prononcer

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la signature de la convention d'animation sportive entre la commune et « Aqualud »

VOTE SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE NOYEN SUR SEINE

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention au profit du Comité des Fêtes de NOYEN SUR SEINE, d'un montant de 3 000 €.

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette proposition et vote une subvention de 3 000 € -trois mille euros – pour la prise en charge à 50% du stage Aqualude pour les enfants de Noyen.

(...)

Le compte-rendu est disponible dans son intégralité sur le site internet communal et en affichage à la mairie.

Le CARNAVALET

FLASH INFO Juillet 2020

Directeur de la publication :

André CAPMARTY

Equipe rédactionnelle :

Sidonie BRUNET-COUTURE, Sabine

DELAVEAU, Delphine MEGRET, Marie-

Pierre MOREAU, Roger PERNET, Renée

SCIBRAVY